

Le 24 février 2022

### **Projet de liaison routière Fos-Salon**

## **Conformément à la décision du gouvernement faisant suite au débat public, les études techniques se poursuivent et une nouvelle phase de concertation continue s'engage**

À la suite du débat public, la liaison routière Fos-Salon a fait l'objet d'une décision ministérielle de poursuite du projet le 29 juin 2021. Cette décision précise les principes de réaménagement de la RN 569 entre Fos-sur-Mer et l'A54 et d'amélioration des conditions de contournement de Fos-sur-Mer :

- Statut de route express sur la totalité des 25 km de l'itinéraire, la section nord pouvant bénéficier du statut d'autoroute par adossement à la concession ASF ;
- Recours à des vitesses maximales autorisées réduites : 90 km/h voire 70km/h au droit des secteurs urbanisés ;
- Profil en travers à 2x2 voies en section courante et échangeurs dénivelés en majorité en aménagement sur place

Les objectifs prioritaires de la Liaison Fos-Salon sont de fluidifier et sécuriser la circulation sur la RN 569, d'améliorer la liaison entre les différents pôles urbains de Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, Grans et Salon-de-Provence et de développer l'intermodalité en contribuant au développement du réseau de transports en commun (voies dédiées bus, parking relais, ...).

Le projet de liaison Fos-Salon s'inscrit en cohérence avec d'autres projets de mobilité sur l'ouest de l'Etang de Berre et participe à l'atteinte des objectifs des stratégies nationales, régionales et locales en matière de mobilité, de transition écologique et de réduction des gaz à effet de serre (GES).

Une nouvelle phase d'études a été engagée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement), service décentralisé de l'Etat en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet (études de comparaison des variantes, études d'impact du projet, ...) en vue de préparer la future enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Afin de concevoir un projet approprié à la situation et aux différentes parties prenantes (riverains, acteurs socio-économiques, agriculteurs, gestionnaires de milieux naturels, ...), la DREAL a engagé une nouvelle phase d'information et de concertation avec le public. Il s'agit de travailler sur différentes thématiques telles que l'insertion urbaine, la prise en considération des risques industriels, la préservation des activités agricoles, la préservation de la biodiversité, la cohérence entre les différents projets de mobilité, les enjeux climatiques etc.

Afin de favoriser la mobilisation et la participation de tous les publics à cette nouvelle étape de concertation qui se déroulera sur toute l'année 2022, une réunion publique de lancement est programmée le :

**le 1<sup>er</sup> mars 2022 à 18h à Istres, Salle du Magic Mirror**

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



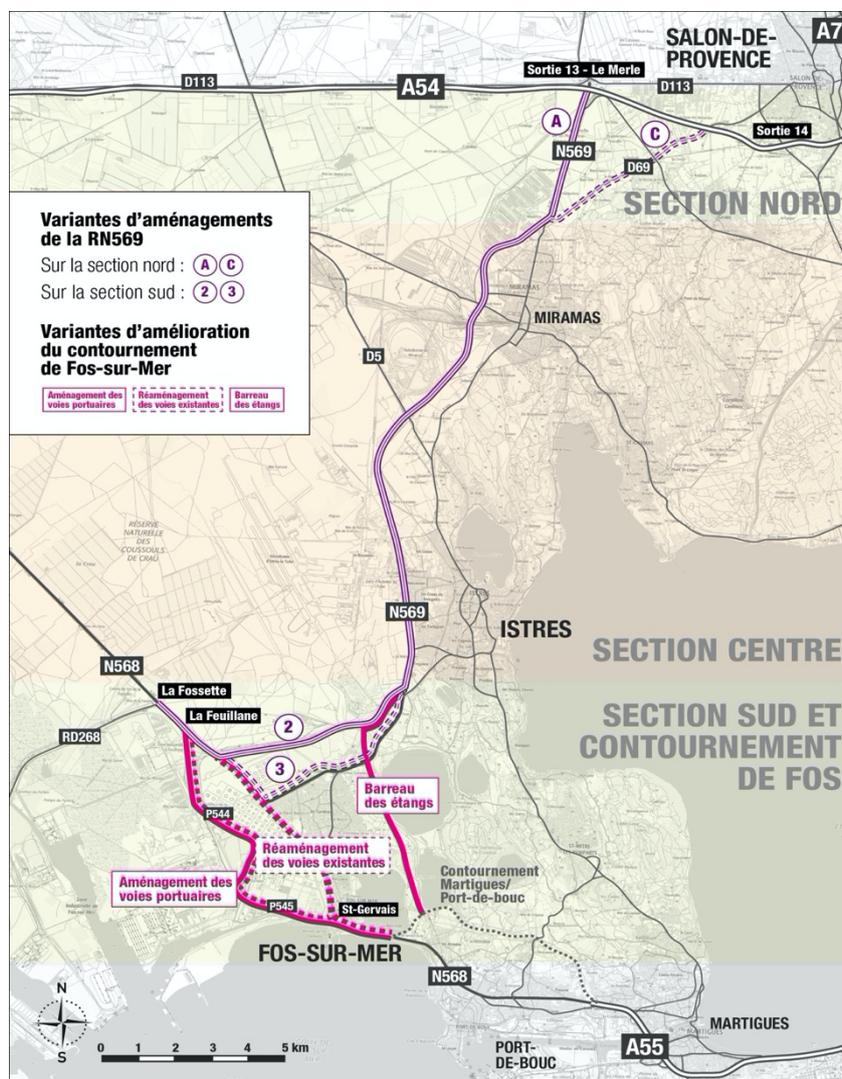
Pour participer à la réunion publique du 1<sup>er</sup> mars 2022 :

- Cliquez sur le lien suivant : <http://vu.fr/fos-salon-inscription>
- Scannez le QR code ci-joint
- Répondez-nous à l'adresse mail : [liaison-fos-salon@nicaya.com](mailto:liaison-fos-salon@nicaya.com)



Pour suivre l'avancement du projet et participer, le site du projet : <https://www.liaison-fos-salon.com>

**Décision Ministérielle du 29 juin 2021**  
**Principes d'aménagement et variantes retenues pour la suite des études**



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

